

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

28 octobre 2009 à 19 h 00

Membres présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, SARRAIL, TRALLI
Ont donné procuration : MME ROUILLON, MME TILHAC, M PUJO

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

*Monsieur le Maire évoque en début de séance la **réforme des collectivités locales** qui était à l'ordre du jour de la dernière réunion des maires du département et dont un résumé a été adressé à tous les élus locaux par Monsieur le Ministre de l'Intérieur.*

Il invite les membres du Conseil Municipal à en prendre connaissance et précise deux points essentiels :

✓ en matière électorale : abaissement du scrutin de listes aux communes de plus de 500 habitants et élection au suffrage universel des délégués des communes au sein des conseils communautaires (dans le cadre d'un fléchage lors des élections municipales-premiers de liste.)

✓ suppression de la taxe professionnelle : cette mesure aura peu de conséquences pour Horgues qui sera compensée par une répartition révisée des taxes d'habitations et foncières et pourra favoriser le soutien de l'état sur des projets de développement économique communaux ou intercommunaux.

→ PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête publique s'est déroulée du 7 septembre au 9 octobre 2009 dirigée par Monsieur André FELIX, commissaire enquêteur, qui rédige actuellement son rapport.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déposé ses observations sur le projet dans le cadre de cette enquête. Il fait lecture de celles-ci adressées à Monsieur FELIX et qui reprennent la liste d'aménagements votés en conseil municipal le 9 septembre 2009.

Rappel des objectifs initiaux : ne pas défigurer le projet initial, ne pas déclasser les parcelles constructibles, essayer de satisfaire de manière cohérente aux demandes de la rue de la Gespe (avec l'assistance de la DDEA) dont l'aménagement ne correspond pas pour l'instant aux critères exigés par le Grenelle de l'Environnement, maintenir en agricole certaines zones pressenties pour des projets qui ne verront pas le jour à court ou à moyen terme et pour lesquels il sera toujours temps de faire une révision simple.

→ CENTRE COMMERCIAL

➤ Les commerçants ont ouvert leurs portes dans le nouveau centre commercial début octobre. Monsieur Eric CARRERE, en charge du dossier, indique que sur la surface initiale reconstruite, 33 m² appartenant à la commune et correspondant à des surfaces non commerciales (wc, coursives), ont été redistribués pour l'agrandissement des commerces eux-mêmes. Par conséquent, il est proposé de les vendre aux commerçants bénéficiaires au prix de

leur valeur d'origine, prix fixé par rapport à une base définie par le notaire et représentant 50% de la valeur commerciale, soit : 650 € H.T./m².

Après délibération, ce prix est accepté par les membres du conseil municipal à l'unanimité.

Il est précisé que les parties ajoutées en plus de la surface initiale et exclues de l'enveloppe indemnitaire du sinistre, ne concernent pas la commune et sont financées par les commerçants.

➤Création d'une maison médicale

Monsieur CARRERE communique le courrier de Madame Emeline MARQUETTE (podologue) et Monsieur Lionel LAVIT (dentiste.) Ce dernier, après avoir abandonné son premier projet de construction de cabinet dentaire à côté du caviste, s'associe à Madame MARQUETTE pour proposer à la municipalité de lui acheter une surface de terrain située à l'emplacement actuel des algecos afin d'y bâtir une maison médicale (dentiste, podologue, kinésithérapeute...)

Après discussion, les membres du conseil municipal reconnaissent l'attractivité d'un tel pôle pour le centre commercial, suggèrent un possible partenariat avec la municipalité qui pourrait prendre part au projet en y intégrant des logements communaux. Cette éventualité constituerait une base de discussion différente pour le prix de vente du terrain.

Il serait souhaitable également de disposer d'une esquisse du bâtiment assortie d'une ébauche de l'aménagement des abords, parking...

Question soumise à vote :

- 3 membres du conseil sont favorables pour décider de l'acceptation du projet et du prix de vente sur la base des éléments proposés dans le courrier
- 8 membres souhaitent qu'on leur présente un projet plus précis pour en décider.

Les demandeurs seront donc sollicités compte tenu des éléments discutés en séance.

➔ PROJET SALLE DES FETES

Suite à l'avis d'appel à concurrence diffusé pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle des fêtes et des ses abords, la municipalité, en collaboration avec la DDEA, a, au terme de l'analyse des offres, retenu trois cabinets d'architecture qui sont invités à présenter leurs projets :

- Cabinet Michel DEFOL et Patrick MOUSSEIGNE (Lourdes)
- Recherche Développement Ingénierie Atelier St-Laurent (Tarbes)
- GCAU (Tarbes)

Il s'agit de structures basées localement, de dimensions variées (petite, moyenne et grande.) et initiées à ce type de chantier. Le cahier des charges de la construction a été adressé à ces trois cabinets qui doivent présenter leur projet d'ici mi-novembre.

➔POINT ASSAINISSEMENT

Monsieur Hadrien TRALLI, en charge du dossier, fait un compte-rendu de la réunion du 2/10/2009 qui a eu lieu en mairie, comme annoncée lors du précédent conseil municipal, en présence du Satese, de la Mise, représentant le Conseil Général partie technique et financière, et de l'Agence de l'Eau.

Une partie du réseau étant obsolète à l'ouest de la commune, occasionnant de multiples incidents, il a été décidé d'engager une étude globale des installations qui fera l'objet du lancement d'une consultation de bureaux d'études pour laquelle le Satese rédigera le cahier des charges.

Compte tenu de l'état de vétusté de ces équipements, la commune est prioritaire pour cette réfection et peut espérer, dans un premier temps, un financement des études de 20 à 30 % minimum.

➔CSDU BENAC

Suite à la contestation d'un collectif de maires concernant l'extension de la décharge de Bénac (CDSU), Madame Chantal ROBIN-RODRIGO a invité lors d'une réunion le 11 septembre dernier, les conseils municipaux à délibérer sur une demande de fermeture du site pour 2013.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se solidariser avec les communes qui souffrent des nuisances de Bénac en précisant cependant que si les sites du département fermaient, ils seraient déportés et donc éloignés et la facture n'en serait que plus élevée pour les contribuables. La délibération est prise à l'unanimité.

➤CCAS

- Le CCAS prévoit la création du Club Loisirs Amitiés Passion (club senior)

Réunion le 27 novembre à 18 h 30 à la mairie

- **Un repas des aînés aura lieu le 31 janvier à 12 h 00**
-

➤VIE DU VILLAGE

Monsieur Raymond VERGES, en charge de la commission animations et sports informe les membres du conseil municipal des projets et animations en cours :

- Création d'un comité d'animation (« Horgues Animations ») auquel sont inscrits pour l'instant 15 personnes
- Présence le 6 novembre du camion du don du sang place de la mairie
- Un concert d'hiver aura lieu à l'église de Horgues **le samedi 5 décembre à 20 h 30** (Atelier de chant de Horgues sous la direction de Mirtha ALCARAZ-DAHANI et Atelier de Guitare de Tarbes)

- Une réunion a eu lieu avec les propriétaires des courts de tennis (ASPTT) situés rue de l'Agriculture. Etant trop peu fréquentés par leurs licenciés, ils proposent de les céder à l'euro symbolique à la municipalité qui pourrait créer un club de tennis.
 - L'organisation d'une bourse de Noël est à l'étude
-

➤ **FESTIVAL « ORGUES A HORGUES »**

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les organisateurs de cette manifestation très réussie et appréciée. Il souligne l'intérêt de la pérenniser.

Madame Isabelle FERRATO, coordonatrice du Festival, indique que le bilan financier est plutôt satisfaisant pour une première édition ; tous les frais ayant été couverts.

➤ **PROGRAMMATION DES REUNIONS DE QUARTIERS**

Les réunions de quartiers, dont les synthèses sont de très utiles supports de travail pour les élus municipaux, se dérouleront, comme l'an dernier, en novembre au restaurant scolaire, un élu référent étant nommé pour chaque secteur :

- ↻ **Le 18 novembre à 19 h pour les quartiers BELLEVUE-GESPE**
Référente Chantal LARBRE
- ↻ **Le 24 novembre à 19 h pour les quartiers LOTISSEMENTS (Courcaillet, Biéouès, Chanterelles)**
Référent Eric SARRAIL
- ↻ **Le 26 novembre à 19 h pour les quartiers VIEUX VILLAGE**
Référent Patricia LAYERLE

Le public peut d'ores et déjà s'adresser aux référents des quartiers par le biais du site internet aux adresses mail créées à cet usage.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

↻ Le projet d'aménagement de la mairie doit être revu à la baisse et différé compte tenu de la priorité donnée à la réfection du réseau d'assainissement collectif.

↻ Délibération pour l'inscription des chemins communaux sur le topoguide en cours de création par la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

